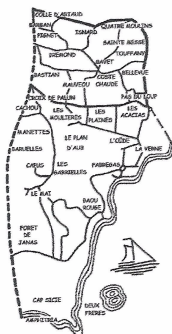


COMITE D'INTERET LOCAL LA SEYNE OUEST ET SUD



B.P 60222 – 83511 LA SEYNE SUR MER Cedex

Permanences du CIL, les 1ers et 3èmes lundis de chaque mois de 17h à 19h
Maison Bouvet, 114 Chemin des Moulières à La Croix de Palun

☎ : 06 70 88 10 78

Adresse courriel : cillaseyneouestetsud@orange.fr

Site Internet du CIL : <http://www.cilseyneouestetsud.fr>

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 enregistrée sous le n° W832002045

La Seyne sur Mer le 23 novembre 2016

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU SUIVIE DE LA REUNION DE QUARTIER N° 5

Tenue le samedi 12 novembre 2016 dans les locaux de la maison St Georges

Référence à rappeler : N°20161114/66-CILLSOS/FPABJCB

Présents : Mmes : S. ARDOUIN – J. FEMENIA – J. PAOLI, et MM : J-C. BARDELLI – A. BISCOS – J. GATEL – L. GUYOT – F. POURCHIER – P. ROUME – A. ROZES

Excusés : Mmes H. BERENGER – A-M. MURAT, et MM : A. BONNET – G. MATHIEU – J. MEDURI – G. TOURRIER – D. VIGLIETTI

🚩 9h00 Le Président ouvre la séance

Le Compte Rendu de notre réunion du Bureau du samedi 8 octobre est entériné par les membres présents, il sera imprimé et diffusé.

1 – Points d'Apport Volontaire « PAV » – Une délégation de notre CIL a assisté à une séance de travail dans la salle Léon BLUM portant sur les propositions d'amélioration de la collecte des ordures ménagères et en particulier les implantations des « PAV »

2 – Aménagement du port de Monaco : Nous évoquons ensuite ce que pourront être les nuisances pour notre commune du projet de transport vers la Principauté de Monaco de quelque 2.200.000 tonnes de granulats au départ du port de transit de Brégaillon. Les CIL ont été invités à ce sujet par la CCIV pour assister à une présentation du projet dans les salons du casino JOA.

3 – TELETHON 2016 : Toutes les associations, dont notre CIL, ont été invitées à assister à une réunion préparatoire pour l'organisation du TELETHON.

4 – Aménagement quartier Coste Chaude : Les CIL de La Seyne ont été invités par la mairie pour assister à la présentation d'une esquisse de projet qui devrait voir le jour sur le terrain de Coste Chaude acquis par l'EPF PACA (Etablissement Public Foncier PACA) 140 logements devraient y être créés et le CILLSOS reste très vigilant sur ce projet afin d'anticiper les nuisances qui pourraient en découler.

5 – Comité des usagers de l'eau : Une délégation de notre CIL, invitée par la mairie, a assisté à une réunion sur le mode de distribution future de l'eau sur notre commune. L'option d'une SEMOP (Société d'Economie Mixte à Opération Unique) semble se dessiner. Nous y reviendrons plus amplement prochainement lorsque nous en connaissons d'avantage.

6 – Comité des Usagers du Déplacement : Réunis une nouvelle fois pour débattre sur les déplacements futurs dans notre commune, les membres de ce comité, dont certains sont issus du CILLSOS, se sont penchés sur le projet initié par la ville de passer l'hyper centre ville en zone de rencontre. Cette zone à 20 km/h consiste à prioriser les piétons sur les vélos et sur les véhicules à moteur. Il est à noter que les vélos pourront circuler dans les deux sens dans les rues à sens unique.

7 – A.G de l'association de défense du Gai Versant : Le samedi 26 novembre, cette association nous invite à participer à son AG. Ils sont très inquiets de l'avenir de leur quartier tant les constructions qui y sont réalisées se multiplient considérablement.

8 – A.G de l'Office Seynois Culture et Archéologie (OSCA) : Dans leur ordre du jour, et après le passage en revue de leurs formalités statutaires, les membres de cette association ont proposé au CILLSOS leur aide dans la recherche et l'identification du lieu exact où se dressait la chapelle Saint Joseph de Gavary. Les élus présents lors de cette réunion apporteront leur soutien, dans la mesure de leurs possibilités, à ces recherches.

9 – Le CIL des Mouissèques organise une rencontre avec les résidents de son quartier le samedi 19 novembre et nous invite à venir fêter l'arrivée du Beaujolais Nouveau à cette occasion.

10 - Invitations :

- Le 21 octobre : vernissage salon d'automne
- Du 24 au 28 octobre : programme maison de quartier Jean Bouvet
- Le 1^{er} novembre : cérémonies du Souvenir Français
- Le 04.11.16 : vernissage de l'exposition Trésors en partage
- Le 11.11.16 : cérémonies du 98^{ème} anniversaire Armistice du 11 novembre 1918
- Le 20.11.16 : Concert de la Ste Cécile

11 – Lu dans la presse :

- Le 11.10.16 : une dizaine d'emplois créés localement pour le magasin GIF
- Le 11.10.16 : le mur du cimetière en cours de reconstruction
- Le 12.10.16 : la station de dépollution Amphitria ouvre ses portes du 14.10.16 au 16.10.16
- Le 12.10.16 : La Seyne Ouest et Sud : les problèmes du quartier à la loupe
- Le 12.10.16 : dernière ligne droite pour l'enquête publique sur les transports
- Le 14.10.16 : tout ce qui va changer au collège L'Herminier
- Le 21.10.16 : les précieuses pierres du Rocher passeront par La Seyne
- Le 22.10.16 : réhabilitation des égouts : encore deux ans de travaux
- Le 25.10.16 : le sort des terrains Mauvéou envenime le débat au conseil municipal
- Le 27.10.16 : terrains de Mauvéou : la municipalité « lève l'ambiguïté »
- Le 28.10.16 : deux fois plus de route pour une circulation fluide
- Le 30.11.16 : émouvante solidarité à la suite du décès de Gilles Breton
- Le 30.10.16 : un partenariat pour doubler l'efficacité caritative
- Le 01.11.16 : les secrets de la nécropole seynoise
- Le 02.11.16 : les « Maquisards » de Mauvéou vent debout contre la ville
- Le 03.11.16 : Maquisards de Mauvéou : le ton se durcit
- Le 03.11.16 : la belle résurrection de la chapelle des maristes
- Le 07.11.16 : Baie du Lazaret : secteur maritime protégé
- Le 07.11.16 : chantier de Monaco : quelles retombées pour l'agglomération ?

12 – Tour de table : Pas de questions particulières, la séance est levée.

Prochaine réunion du C.A. le samedi 10 décembre à 9h30 au « Restaurant du Rivage » à Fabrégas

C.R REUNION DE QUARTIER N° 5

Secteurs 10 – 12 – 15

✚ **Début de la réunion de Quartier N°5 à 10h00.**

Personnalités excusées :

- **M. le Maire**, représenté par **M. Claude ASTORE**
- **Mme Denise REVERDITO**, adjointe à l'urbanisme
- **Mme Jocelyne LEON**, adjointe quartier Sud
- **Mme Cécile JOURDA**, conseillère municipale déléguée à l'urbanisme règlementaire
- **Nathalie BICAIS**, conseillère départementale La Seyne Sud

Personnalités présentes :

- **M. Claude ASTORE**, adjoint en charge de la sécurité
- **Mme Marie VIAZZI**, conseillère municipale, en charge des relations avec les CIL et Allô La Seyne
- **M. Olivier ANDRAU**, conseiller municipal, chargé de l'hygiène et la santé
- **M. Damien GUTTIEREZ**, conseiller départemental La Seyne Nord
- **Mme Marianne POTHON**, responsable « allô la Seyne »

Le Président accueille et remercie tous nos invités qui ont répondu favorablement à notre invitation. Il ouvre ensuite la série de questions préalablement listées afin qu'elles reçoivent des réponses les plus claires possibles.

M. ASTORE nous demande de bien vouloir excuser M. le Maire ainsi que les autres adjoints retenus par d'autres obligations.

Les adhérents présents n'ayant pas exprimé au préalable leurs questions, le Président évoque les questions d'ordre général et pour débiter :

1° – Avenue Allende : Où en est la demande exprimée depuis quelques temps de réaliser un carrefour giratoire aux abords du commerce Intermarché supprimant de fait les feux tricolores ce qui réduirait immanquablement les nuisances de circulation sur cette avenue.

Réponses : Le représentant du département, M. GUTTIEREZ, confirme que les études d'amélioration de la circulation à l'intersection des chemins Fabre à Gavet, Henri Guillaume et avenues J.B Ivaldi et Allende ont été entreprises. Actuellement la réponse du département reste en attente. Par contre il doute que le département puisse entreprendre dans l'immédiat des études et travaux consistant à réaliser ce grand giratoire aux abords de l'Intermarché semblable à celui effectué à l'intersection du boulevard Stalingrad avec l'avenue Maréchal Juin. De son côté M. ASTORE confirme que la solution apportée au carrefour que l'on vient de citer donne entière satisfaction et qu'il est souhaitable de réaliser la même infrastructure sur ce site. Pour l'instant le Département n'a pas encore réfléchi ni budgété ces travaux.

2° – Amélioration de la circulation entre les giratoires du Pas-du-Loup et du Dr Sauvet :

Cette section de voie est très fréquentée et supporte en particulier un important trafic vers St Mandrier. Les résidents sont journellement incommodés par le flux des véhicules mais également par les stationnements anarchiques sur les trottoirs et la circulation illicite sur les trottoirs des cyclistes qui ne se soucient nullement de la sécurité des piétons.

Quelle serait la solution à apporter : soit réalisation d'un sens unique Ouest-Est avec retour Est-Ouest par le chemin des Oliviers, soit expropriation des riverains pour élargissement de la voie. Une réflexion générale devrait être entreprise.

M. ASTORE précise qu'il serait assez curieux d'instaurer un sens unique sur une voie départementale, par contre des emplacements réservés sont prévus sur le PLU.

Mais est-ce que les riverains seraient d'accord de voir leurs biens amputés pour la réalisation d'un trottoir d'un mètre soixante de large ? Certains emplacements réservés existent et il ne semble pas judicieux de les supprimer. La décision appartiendra en définitive au Conseil Départemental.

Le Président insiste sur la nécessité de lancer une réflexion sur cette importante affaire.

Une intervention de la salle : un grand merci pour l'entretien du petit parking situé à l'arrière du commerce à journaux.

M. GUTTIEREZ précise que le Département est intervenu pour faire limiter la durée du stationnement devant les commerces à une demi-heure. Il souhaite que les résidents proches stationnent leurs véhicules au delà de ce giratoire.

3° – Route de Fabrégas : Les plots J11 implantés pour sécuriser la circulation des piétons, sont assez souvent « massacrés » par des conducteurs peu scrupuleux. De plus les riverains inconscients « oublient » l'obligation qui leur est faite d'élaguer leur végétation débordante.

L'élargissement de cette voie devient un impératif, pourquoi ne pas imposer aux constructeurs (il y en a encore sur cette voie) de céder la surface nécessaire aux élargissements ?

M. ASTORE indique qu'actuellement la commune ne dispose pas du budget pour réaliser ces expropriations nécessaires aux élargissements. Peut-être en 2017 ou 2018 ? De même que les J11 sont implantés pour dissuader les usagers de rouler trop vite et surtout de respecter les autres usagers et en particulier les piétons. Il précise que ce problème est bien inscrit dans les projets de la commune mais pas dans l'immédiat.

Concernant les élagages, les interventions de la police de l'environnement auprès des riverains ne sont pas encore opérationnels, le recrutement des agents n'étant pas encore achevé par manque semble-t-il, de volontaires...

M. ANDRAU intervient en suggérant que chacun sollicite le riverain récalcitrant en lui demandant gentiment d'élaguer sa haie (ce n'est pas gagné !) D'autre part, il existe un arrêté municipal faisant obligation aux riverains d'élaguer sa propre haie. C'est donc le rôle de la police de faire respecter cet arrêté (voir plus haut !)

Le Président intervient en évoquant le problème de circulation le long de l'avenue St Georges suite à la vente d'un terrain municipal, qui est devenu constructible (actuellement un immeuble d'une centaine d'appartements est en cours d'achèvement). Par contre le supplément de résidents participera à l'augmentation du nombre de véhicules sur cette voie d'où une aggravation de la difficulté de stationner et de circuler.

M. ASTORE précise que la vente de ce terrain et le type de construction ont été réalisés en concertation avec les divers organismes.

Le Président regrette que l'argent récolté, suite à la vente du terrain municipal, ne soit pas utilisé pour entreprendre les travaux d'élargissement de la route de Fabrégas.

4° – Chemin de Fabre à Gavet : Cette voie étant de plus en plus fréquentée, le Président demande l'aménagement de trottoirs, même s'ils ne sont pas aux normes préconisées (1,40m minimum)

M. ASTORE confirme qu'en cas de réalisations nouvelles les services publics sont dans l'obligation de construire le trottoir conformément à la réglementation.

Question dans la salle : pourquoi ne pas mettre en place un réseau de ramassage scolaire ?

Pour le transporteur Réseau MISTRAL, un trop petit nombre de demandes n'a pas permis d'envisager cette opération.

5° – Circulation des poids lourds : Existe-t-il un plan définissant les axes que doivent emprunter les poids lourds ? *M. ASTORE rappelle qu'un axe de circulation des camions transportant les boues de la station d'épuration Amphitria a bien été défini par la commune. Ces véhicules doivent emprunter la route de Fabrégas dans les deux sens.*

Les autres véhicules sont libres d'emprunter l'itinéraire de leur choix. Concernant la circulation des poids lourds sur l'avenue Fernand Sardou, il n'existe pas d'interdiction sur cette voie étant publique. Les poids lourds se servent du GPS qui leur indique toujours le chemin le plus court. Les représentants de la commune iront voir sur place si la chaussée n'est pas trop détériorée.

Une question dans la salle : pourquoi ne pas instaurer un circuit de ramassage scolaire en particulier pour les enfants devant se rendre au lycée Langevin depuis la fermeture du Collège L'Herminier ? Seule la commune de La Seyne a entrepris des consultations directes avec le réseau MISTRAL. Le nombre insuffisant (pour TPM/MISTRAL) de collégiens devant prendre le bus n'a pas justifié la mise en place de navettes. Les associations Seynoises, en particulier le CILLSOS, se sont beaucoup impliquées dans de nombreuses rencontres avec les représentants du réseau MISTRAL, et ont présenté de nombreuses améliorations souhaitables sur nos réseaux. Malheureusement aujourd'hui, nous n'en voyons pas trop de résultats positifs.

Une information intéressante même si elle ne concerne pas les quartiers Sud : TPM envisage la réfection de la chaussée de l'avenue Henri Pétin (entre le boulevard du 4 septembre et Max Barrel)

Par contre le gros point noir du rétrécissement du chemin de Fabre à Gavet (partie Est) ne semble toujours pas dans les projets de TPM. C'est fort regrettable !

6° – Implantation de l'antenne relais pour téléphonie mobile SFR : Celle-ci sera sous peu mise en place sur la partie Ouest du carrefour des Quatre Chemins du Mai (Le CIL fait circuler dans la salle le projet d'implantation de cette antenne) *Il semble que la réalisation du mat de grande hauteur, pose quelques soucis. L'abri ainsi que l'infrastructure du mat seront mis en place pendant la semaine 49. (Décembre) la mise en place du mat étant programmée pour début janvier 2017.*

7° – Dénomination du « Carrefour des Quatre Chemins du Mai » : Aucune proposition.

Il sera demandé au Conseil de quartier de proposer une autre dénomination. Il est surtout plus important que les usagers respectent les règles du code de la route et en particulier les informations des panneaux de signalisation. Ce carrefour n'est pas plus dangereux qu'un autre. Nous n'y avons jamais relevé d'accident mortel bien que des accidents spectaculaires ont bien été enregistrés.

8° – Entourage des arbres avenue Renoir : Il devient urgent de rénover les entourages des arbres qui se sont progressivement effondrés, devenant particulièrement dangereux pour la circulation des piétons et des poussettes. *Les services de la commune iront voir l'étendue des dégâts et interviendront par la suite (cette demande a souvent été formulée par notre CIL mais aucune intervention des jardiniers de la commune n'a été entreprise) M. ASTORE nous promet que cette fois ce sera fait.*

D'autres parts pourquoi remettre systématiquement un poteau neuf dans le même trou du poteau usagé à remplacer ? *Réponse : peut-être y a-t-il des réseaux souterrains empêchant une nouvelle fouille...*

Intervention de M FOURNIER qui après observation de certaines interventions donne une version différente, à savoir : le personnel doit réaliser le remplacement de l'ancien poteau dans un temps déterminé généralement très court. Dont acte... Il demande qu'à l'occasion de pose de la Fibre Optique, soient supprimés les poteaux téléphoniques en bois. Il serait judicieux de fixer les câbles de la fibre sur les poteaux EDF. Y a-t-il une entente entre EDF et Orange ? Il semble que cette opération soit réalisée dans d'autres départements mais pas dans le Var...

Une information de la salle : il semble que le cuivre ne soit pas systématiquement retiré lors de la pose de la fibre. Est-ce par précaution ?

9° – Racines affleurantes sur la chaussée du chemin de l'Oïde : *Les services de la ville interviendront mais il est assez dangereux pour les arbres de couper les racines surtout celles des pins qui affleurent la surface d'où risque de chute lors de grandes bourrasques de vent.*

Un problème identique se pose au niveau du N° 45 du chemin de Paradis où une racine soulève très sérieusement le plaque d'égout provoquant une gêne importante dans ce petit chemin, qui plus est, à l'endroit où il est le plus étroit. Il est urgent que les services de la commune interviennent ! *Cette intervention est de la responsabilité de VEOLIA. Allô La Seyne a lancé la demande auprès de cet établissement. Espérons une intervention rapide !*

10° – Stationnements illicites sur les trottoirs En particulier sur l'avenue Jean Ghibaudo (mais également sur la totalité des trottoirs de notre commune) ; *Il est actuellement délicat de régler tous ces problèmes de stationnements. La commune compte 42 agents de la police municipale et la police nationale compte 125 personnes qui ne sont pas toute des agents. Seuls huit agents de la police municipale tournent en permanence, tous ne sont pas affectés à la voirie et tous ne sont pas non plus présents 24/24h. Ils ont également à assurer la sécurité à la sortie des groupes scolaires (32 sur notre commune) sans compter l'état d'urgence. De même ils ont droit à une vie privée. Toutes ces contraintes ne permettent pas de surveiller la totalité des stationnements illicites sur notre commune...*

Des opérations « coup de poing » sont réalisées. Attention « tolérance zéro » pour les stationnements sur les trottoirs. 135 euros la « Prune » si vous avez une, deux ou quatre roues sur le trottoir alors que l'amende ne sera que de « 35 » euros si vous stationnez en pleine voie !

Question dans la salle : Que devient le projet du « Parking des Esplageolles » ? *Il deviendra un parking relais sous la responsabilité de TPM. Actuellement le projet est en cours d'étude.*

Le Président remercie tous nos adhérents et sympathisants qui se sont déplacés et également les responsables de la Commune et du Département qui ont bien voulu répondre aux questions.

Il invite les participants à partager le verre de l'Amitié.

✚ 12h00, fin de la réunion de Quartier N°5.

Le Secrétaire Général Adjoint :
Adrien BISCOS

Le Président du CILLSOS :
Jean- Claude BARDELLI

Le 1^{er}Vice Président
Francis POURCHIER

Copies :

- **M. le Maire de la Seyne sur Mer**
- **Mmes et MM. les Adjointes et Conseillers aux bons soins de M. Le Maire**
- **Mme la Conseillère départementale du Canton la Seyne Sud-Saint Mandrier**
- **M. le Conseiller départemental du Canton la Seyne Nord**
- **Mme la Conseillère Régionale**
- **M. le Directeur des Services Techniques, Mairie Annexe**
- **M. le Commissaire DUSSAIX de la Police Nationale**
- **M. le Directeur de la Police Municipale**
- **M. TIRION Pôle Proximité Population Prévention, Gestion de Proximité Seynoise**
- **MM. les Directeurs des agences Var Matin et la Marseillaise de la Seyne sur Mer**
- **M. DECHIFRE correspondant de Var Matin**
- **COLLECTIF des CIL de La Seyne sur Mer**
- **Lotissements adhérents (22 + 4 correspondants de secteurs)**
- **Membres du C.A (18)**
- **Adhérents des secteurs 2, 9, 11**
- **Archives CILLSOS 2016**